



# MANTILLA BIO



Le Très Précoce Fourrage  
à très haut rendement UFL/ha

Mixte  
Très  
Précoce

indice  
F 210/220  
G 230

## POINTS

- Valeur mixte, très bon niveau de rendement
- Précocité début de groupe SA
- Bon comportement face aux tiges creuses

**SITUATION OFFICIELLE** Inscrit au BSA Allemagne en 2017

**BESOIN EN SOMME DE T°C** pour 32 % de M.S. :  
(base 6°C) 1410°C à 1440°C  
pour 32 % de H<sub>2</sub>O :  
1670°C

**OBJECTIF DE PEUPEMENT CONSEILLÉ** (en plantes/ha)

	En grain	En fourrage
Très haut potentiel :	103 000 pl	107 000 pl
Terres profondes :	97 000 pl	103 000 pl
Terres séchantes Faible RU :	93 000 pl	98 000 pl

Pour le réglage du semoir, tenir compte des pertes éventuelles à la levée,

## PROFIL AGRONOMIQUE

- Vigueur de Départ ● ● ● ○ ○
- Aptitude à rester vert ● ● ● ○ ○
- Tolérance à la verse ● ● ● ● ○
- Gabarit ● ● ● ● ○  
Très court Haut
- Hauteur insertion ● ● ○ ○ ○  
Basse Haute
- d'épi ● ● ● ● ●  
Retom- Dressé

## PROFIL MALADIES

- Tolérance au charbon des inflorescences ● ● ● ● ○
- Tolérance à l'helminthosporiose ● ● ● ● ○
- Etat sanitaire des épis ● ● ● ● ○

## Semences issues de l'Agriculture Biologique Seeds from Organic Farming



### PRODUCTION DES SEMENCES

L'Agriculture Biologique est un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage limitant l'utilisation d'intrants chimiques. Elle exclut notamment l'usage des produits chimiques de synthèse et des OGM. Une semence commerciale certifiée « Agriculture Biologique » (AB) est une semence dont :

- La multiplication au champ a été conduite conformément aux règles de l'Agriculture Biologique
- Le process (récolte, calibrage, stockage, conditionnement, transport, étiquetage,...) respecte ces mêmes règles.

### TRAITEMENT DES SEMENCES

Les semences de maïs AB sont livrées sans traitement de semences.

### CERTIFICATION

L'ensemble des variétés BIO/AB commercialisées par Limagrain Europe figure sur les certificats de Limagrain Europe.

La certification du mode de production biologique a été délivrée par l'organisme de contrôle qui atteste que notre société s'est engagée à respecter les règles de production biologique en vigueur. Elle est apte à faire produire, à préparer et à commercialiser des produits conformes au mode de production biologique.

Les partenaires de Limagrain pour la multiplication et le conditionnement de semences disposent également de la double certification « Biologique ».